



Les femmes, toujours l'inégalité

Céline Teret

mardi 7 mars 2017, par [Lydia Magnoni](#)

Il y a un demi-siècle, les femmes n'avaient pas le droit de travailler librement, de gérer elles-mêmes leur argent ou de percevoir les mêmes allocations de chômage que les hommes. Aujourd'hui, les choses ont changé... dans la loi. Mais dans la réalité, il reste beaucoup d'inégalités. Résultat : aujourd'hui, la pauvreté touche surtout les femmes et, plus encore, celles qui vivent seules avec leurs enfants .

Quelques grandes dates de l'histoire permettent de mieux comprendre l'importance des luttes pour les droits des femmes. Ces dates nous frappent, car elles ne sont pas si lointaines. L'avortement, par exemple, n'est plus puni en Belgique seulement depuis 1990.

Une autre date importante : 1958. Cette année- là, en Belgique, on supprime le principe de « puissance maritale » et d'obéissance de l'épouse. Jusqu'à cette date, toute femme mariée perdait sa capacité juridique. Elle ne pouvait, par exemple, pas gérer elle-même ses biens. Elle avait besoin de l'autorisation de son mari pour travailler et pour percevoir un salaire. Elle n'avait aucun droit sur ses enfants. La puissance maritale a été supprimée dans les années 70 mais la femme mariée était encore considérée par la loi comme une personne « mineure » jusque dans les années 70.

En 1976, c'est l'égalité totale des époux. A partir de là seulement, les droits et devoirs sont les mêmes pour les deux époux. La femme ne doit plus obéissance à son mari et elle a le droit d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son époux. L'égalité parentale (mêmes droits sur les enfants) date de 1970. Et jusqu'en 1971, les allocations de chômage des femmes sont inférieures à celles des hommes.

Encore des inégalités

De nos jours, dans la loi, les femmes ont autant de droits que les hommes. Elles travaillent, elles reçoivent un salaire ou une allocation de chômage en principe le même que les hommes. Elles ont le droit de gérer leur argent elles-mêmes. Mais dans les faits, des inégalités subsistent. Aujourd'hui encore, le salaire des femmes est 20% moins élevé que de celui des hommes, même si le diplôme et la fonction sont les mêmes. Et si le salaire est moins élevé, les allocations de chômage le sont aussi, puisque ces allocations sont calculées notamment sur base du salaire.

Comme ce sont souvent les femmes qui s'occupent des enfants, elles travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel ou acceptent des emplois plus précaires (à court terme, à horaires variables...). Par conséquent, leur salaire est, là encore, moins élevé.

En Belgique, 63% des femmes travaillent (72,2% chez les hommes). Or, si les femmes n'ont pas de travail, cela les met financièrement en péril. Un tiers des femmes dépendent financièrement de leur partenaire. Plus de femmes (58%) que d'hommes (42%) bénéficient du revenu d'intégration sociale, via le [CPAS CPAS Centre public d'action sociale](#)

Ces inégalités se creusent avec l'âge. En effet, la pension perçue par les femmes est 25% moins élevée que celle des hommes, parce que le calcul de la pension est basé surtout sur les rémunérations perçues en

cours de carrière.

Cette situation et ces chiffres montrent que les femmes sont souvent plus touchées que les hommes par la pauvreté. Près de la moitié des ménages qui risquent de tomber dans la pauvreté sont des familles monoparentales, c'est-à-dire un seul parent qui vit avec ses enfants. Et dans 85% de ces cas, le seul parent est la femme. C'est pourquoi on dit souvent que les mères de famille qui vivent seules avec leurs enfants (les « mères célibataires ») sont les premières victimes de la [précarité précarité le fait de ne pas être à l'abri des ennuis d'argent, de vie](#).

Pour que cela change

Pour lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes, des associations accompagnent les femmes dans leurs démarches pour être plus libres. Elles militent aussi auprès des politiques et sensibilisent le grand public pour arriver enfin à l'égalité.

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, une Marche mondiale des Femmes a lieu dans différents pays du monde. C'est pour rappeler les injustices vécues par les femmes. Le but est de « marcher tant que les femmes ne seront pas libres ». Il y a aussi toute une série d'autres activités et beaucoup de sujets sont abordés sur les inégalités entre les hommes et les femmes.

En Belgique, par exemple, le mouvement de la Marche des Femmes dénonce notamment les mesures d'[austérité austérité le fait de baisser les dépenses de l'Etat, les dépenses sociales, de limiter les salaires](#) prises par les gouvernements pour « faire des économies ». Ces mesures ont des effets sur la sécurité sociale. Elles diminuent, par exemple, l'aide financière pour accéder aux soins de santé et le séjour en maternité après un accouchement. Les femmes, faute de moyens, risquent de ne pas passer tous les examens et de ne pas prendre toutes les précautions nécessaires pour leur santé.

En savoir plus

[« La ligne du temps de l'égalité »](#), Femmes prévoyantes socialistes, 2015

[« Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre »](#)

[L'association Vie féminine](#)

[L'association Femmes prévoyantes socialistes](#)

[La Marche mondiale des Femmes - Belgique](#)